

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le neuf avril deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02/04/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Bernard DUMONT), Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON, Eric RIBIERE (en remplacement de Pierre LANGLADE), Paul DUCHEZ, Arlette DEMAR, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Daniel CHAPOULAUD (en remplacement de Béatrice DUFOUR), Catherine CELESTIN, Michelle DEMONET (en remplacement de Gérard BARRAUD), Roger DESROCHES (en remplacement d'Alain FAUCHER), Carole DUFOUR (en remplacement de Yves CHABRIER), Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Jean-Luc HADJADJ (en remplacement d'Edith LERENARD), Hubert LEHMANN, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Chantal MOUNIER (en remplacement de Rémi JANDAUD), Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Valérie GIROIR), Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement de Camille DUDOGNON), Monique REIX-BUSSY Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY).

EXCUSES : Jean-Claude BASSET, Patrick DESCHARLES, Dominique DUNAUD, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013 – 072 : CONVENTION DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT DE L'INTERCOMMUNALITE – AVENANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2010 – 087 portant approbation de la Convention Départementale de Développement de l'Intercommunalité

Monsieur le Président rappelle qu'afin de tenir compte de la place importante des intercommunalités, le Département de la Haute – Vienne a décidé de faire évoluer le soutien au développement des territoires en mettant en place un nouveau dispositif, pour la période 2011 – 2013, appelé Convention Départementale de Développement de l'Intercommunalité (CDDI). Cette convention permet au Département de subventionner les projets d'équipements des intercommunalités. Dans ce but, le Conseil Général de la Haute-Vienne a réservé, pour les 3 prochaines années, une enveloppe totale de 12,5 millions d'euros.

Monsieur le Président précise qu'il est demandé ce jour au Conseil Communautaire d'approuver un avenant à la convention initiale afin de tenir compte de la réévaluation de certains projets et de l'inscription de nouvelles réalisations.

Monsieur le Président présente le contenu de l'avenant :

- ✓ Réfection d'un pont au Moulin du Got (opération réalisée en 2012) et rectification d'un virage d'une voie d'intérêt communautaire sur la commune de Saint-Denis des Murs (opération réalisée en 2012 également) pour un montant de 9 100 €,
- ✓ Augmentation du montant de la dépense prévisionnelle (passage de 600 000 € HT à 1 346 000 € HT, taux de subvention de 20 %) pour le projet équipement petite enfance,
- ✓ Augmentation du montant de la dépense prévisionnelle (passage de 627 000 € HT à 1 212 000 € HT, taux de subvention de 15 %) pour le projet bassin extérieur de l'Espace Aqua'Noblat,
- ✓ Financement de la création du site « école de musique » à Saint-Léonard de Noblat (30 % de 150 000 € HT)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 34 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la passation de l'avenant à la Convention Départementale de Développement de l'Intercommunalité,

Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 15 octobre 2010

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : CONVENTION DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT DE L'INTERCOMMUNALITE - AVENANT

Date de transmission de l'acte : 22/04/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 22/04/2013

Numéro de l'acte : 2013-072 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130409-2013-072-DE

Date de décision : 09/04/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite